Règlement de la course

Art 1. Les deux courses des Garriguettes se déroulent le dimanche 8 mai 2016 à SARRIANS, La Gare l'heure de départ est à 9h30. Ces épreuves sont organisées par Garriguettes Organisation Promotion.

Art 2. Les deux parcours sont conformes au règlement des courses hors stade qui suit la réglementation appliquée par la FFA. Chaque course est formée d'une boucle (6km / 13km).

Art 3. La course est ouverte aux minimes et plus, licenciés ou non.

Art 4. Les inscriptions se font par courrier, téléphone,mail ou sur place le jour de la course avec le règlement.. Dans tous les cas les concurrents devront avoir en leur possession un certificat médical datant de moins d'un an, de non contre indication à la pratique de la course pédestre en compétition conformément au décret n° 99-223 du 23 mars 1999.

Art 5. Le droit d'inscription est fixé à 10€ (6 et 13 km)
Les chèques devront être établis à l'ordre des Garriguettes Organisation.

Art 6. Aucun remboursement n'est effectué en cas de désistement.

Art 7. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance conformément à la charte des courreurs sur routes. Ils déclinent toute responsabilité en cas de défaillance et de vol.

Art 8. Les dossards sont remis le jour de la course dans les divers lieux établis à cet effet.

Art 9. Les ravitaillements se font à l'arrivée pour le 6km en course au 4ème et 8ème km ainsi qu'à l'arrivée pour les 13km.

Art 10. Un classement sera établi pour le 6km et les 13km.

Art 11. Une récompense sera remise aux trois premiers du général (féminin - masculin) du 6 et 13km. Une Coupe au premier (féminin - masculin) de chaque catégorie du 13km.

Art 12. Les récompenses ne sont pas cumulables.

Art 13. La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement, tout litige survenant pendant les épreuves sera étudié et réglé par les organisateurs.

Art 14. La sécurité est assurée par les organisateurs, cependant les concurrents doivent respecter le code de la route.

Art 15. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des fausses déclarations qui peuvent être mentionnées sur le bulletin d'inscription. Ils se réservent le droit d'exclure les contrevenants sans remboursement.

Art 16. Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès du GAN Assurance, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Garriguettes

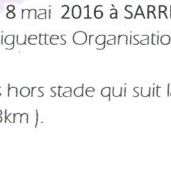

N° de dossard

Bulletin d'inscription
Garriguettes

Course choisie : ☐ 6km ☐ 13km

Nom:..

Prénom:

Sexe:.. M .. F ..... Année de naissance:.....

Club / Entreprise / Asso :.....

Adresse:.....

Code postal:..... Ville:.....

Email:.....

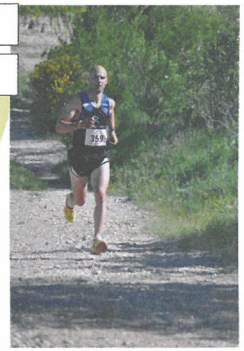

IMPORTANT* : Seules seront acceptées les inscriptions accompagnées d'un certificat médical ou d'une copie certifiée conforme à l'original de non contre indication à la pratique de la course à pied (ou athlétisme) en compétition de moins de 1 an ou d'une licence sportive en cours de validité.

Déclaration à signer obligatoirement :

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la course. Je dégage les organisateurs de toute poursuite pénale en cas d'accident ou de problème physiologique survenant pendant ou après l'épreuve.

Fait à : ..... Le : ..... Signature :

Autorisation parentale pour les moins de 18 ans :

Je soussigné : .....
autorise mon fils, ma fille : .....
à participer à la course des Garriguettes. Il (ou elle) participe à cette épreuve sous ma propre responsabilité et je dégage les organisateurs de toute poursuite pénale en cas de problème physiologique survenant à mon enfant pendant ou après l'épreuve.

Fait à : ..... Le : ..... Signature :

Tarif 6 et 13 km 10 €

chèque à l'ordre de Garriguettes Organisation

***Loi N° 99-223 du 23 mars 1999**